



## **COMMUNE DE ROQUESTERON**

### **COMPTE RENDU DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL SAMEDI 6 AVRIL 2019 – 10Heures Salle d'Honneur de la Mairie**

A 10 heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle d'honneur de la mairie sous la présidence de Danielle CHABAUD, maire.

#### Pour les questions n° 4 - 5 et 6 composition du conseil municipal

*Présents : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, ARGENTI Alexis.*

*Absents excusés représentés : Mme BRAO Florence donne pouvoir à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle, MM. MISSONIER Jean Marc à M. CALEARI Patrick, CARDONNE Gil à BOUTRIK Jennifer, LEFEU Gilbert à ARGENTI Alexis.*

*Absents : Mme AELTERMAN Nadia, MM., BELLON Jacques, GIAUFFRET Didier*

#### Pour la question n° 14 composition du conseil municipal

(présence de Mme BRAO Florence)

(Mme CHABAUD Danielle et M. MARCILLON Marcel n'étaient pas présents dans la salle des délibérations)

*Présents : Mmes et MM., BONNET VAUCHEZ Danielle, BRAO Florence, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, CALEGARI Patrick, ARGENTI Alexis.*

*Absents excusés représentés : MM. MISSONIER Jean Marc à M. CALEARI Patrick, CARDONNE Gil à BOUTRIK Jennifer, LEFEU Gilbert à ARGENTI Alexis.*

*Absents : Mme AELTERMAN Nadia, MM., BELLON Jacques, GIAUFFRET Didier*

#### 4 Questions à l'ordre du jour

*Les numérations des questions à l'ordre du jour sont inscrites telles que dans le précédent conseil du 29 Mars 2019 :*

- 4/ Vote des comptes administratifs 2018 : Communal/eau
- 5/ Vote du budget primitif 2019 : Communal/eau
- 6/ Affectation du résultat 2019 : Communal/eau
- 14/ Procédures des biens en état d'abandon manifeste parcelle A482

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance, Mme GODART Annick est élue à l'unanimité des présents et des représentés

*En ouverture de séance, Madame le Maire informe que le quorum n'a pas été atteint en séance du Vendredi 29 Mars 2019 pour le traitement des questions susmentionnées.*

*A cette occasion, le conseil a été de nouveau convoqué le Samedi 6 Avril 2019 à 10H. salle des délibérations de la mairie.*

*Le conseil municipal peut donc délibérer valablement en présente séance sans condition de quorum*

#### 4/ Vote des comptes administratifs 2018 : Communal/eau

*Approbation du compte administratif 2018 du Budget Communal dressé par Madame Danielle CHABAUD, ordonnateur.*

En ouverture de séance,

Madame le Maire informe que le quorum n'a pas été atteint en séance du Vendredi 29 Mars 2019 pour le traitement de la question n° 4 : Vote des comptes administratifs 2018 : Communal/eau.

En effet, présence effective de 08 élus (quorum atteint) – Lors du vote, Madame le Maire étant appelée à quitter la salle des délibérations, il restait alors 7 élus : quorum non atteint.

Sans l'approbation des comptes administratifs 2018, le vote du budget primitif 2019 : Communal/eau et l'affectation du résultat 2018: Communal/eau, le conseil municipal n'a pas pu délibérer sur ces questions à l'ordre du jour du 29 Mars 2019.

A cette occasion, le conseil municipal a de nouveau été convoqué le Samedi 6 Avril 2019 à 10H, salle de délibérations de la mairie.

Le conseil peut donc délibérer valablement en présente séance sans condition de quorum.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation du compte administratif 2018 du budget Général et donne la parole à Madame Danielle VAUCHEZ BONNET Adjointe au Maire, déléguée des finances.

Madame Danielle VAUCHEZ BONNET Adjointe au Maire, déléguée des finances, présente pour le compte administratif le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandats, le Compte Administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion tel qu'il figure dans le document joint en annexe.

Considérant que Madame Chabaud Danielle, ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2018 finances de la Commune, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances n'ordonnant que des dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget primitif de l'exercice 2018

Considérant que Madame CHABAUD Danielle quitte la séance.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Fixe comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

**BUDGET PRINCIPAL**

- en section Investissement : déficit de 127 255.59 €

- en section Fonctionnement : excédent de 91 113.07 €

Approuve les comptes administratifs correspondant au Budget Communal soumis à son examen,

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés

**DELIBERATION N° 372019 DU 6/4/2019.**

*Approbation du compte administratif 2018 du Budget eau et assainissement dressé par Madame Danielle CHABAUD, ordonnateur.*

En ouverture de séance,

Madame le Maire informe que le quorum n'a pas été atteint en séance du Vendredi 29 Mars 2019 pour le traitement de la question n° 4 : Vote des comptes administratifs 2018 : Communal/eau.

En effet, présence effective de 08 élus (quorum atteint) – Lors du vote, Madame le Maire étant appelée à quitter la salle des délibérations, il restait alors 7 élus : quorum non atteint.

Sans l'approbation des comptes administratifs 2018, le vote du budget primitif 2019 : Communal/eau et l'affectation du résultat 2018: Communal/eau, le conseil municipal n'a pas pu délibérer sur ces questions à l'ordre du jour du 29 Mars 2019.

A cette occasion, le conseil municipal a de nouveau été convoqué le Samedi 6 Avril 2019 à 10H, salle de délibérations de la mairie.

Le conseil peut donc délibérer valablement en présente séance sans condition de quorum.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation du compte administratif 2018 du budget eau et assainissement et donne la parole à Madame Danielle VAUCHEZ BONNET Adjointe au Maire, déléguée des finances. Madame Danielle VAUCHEZ BONNET Adjointe au Maire, déléguée des finances, présente pour le compte administratif le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandats, le Compte Administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion tel qu'il figure dans le document joint en annexe.

Considérant que Madame Chabaud Danielle, ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2018 finances du budget de l'eau et de l'assainissement, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances n'ordonnant que des dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget primitif de l'exercice 2018

Considérant que Madame CHABAUD Danielle quitte la séance.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Fixe comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

**BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

- en section Investissement : excédent de 118 259,24€

- en section Fonctionnement : excédent de 12 287,07€

Approuve les comptes administratifs correspondant au Budget eau et assainissement soumis à son examen,

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

**DELIBERATION N° 402019 DU 6/4/2019.**

### 5/ Vote du budget primitif 2019 : Communal/eau

#### ***Vote du budget primitif 2019 : communal.***

En ouverture de séance,

Madame le Maire informe que le quorum n'a pas été atteint en séance du Vendredi 29 Mars 2019 pour le traitement de la question n° 4 : Vote des comptes administratifs 2018 : Communal/eau.

En effet, présence effective de 08 élus (quorum atteint) – Lors du vote, Madame le Maire étant appelée à quitter la salle des délibérations, il restait alors 7 élus : quorum non atteint.

Sans l'approbation des comptes administratifs 2018, le vote du budget primitif 2019 : Communal/eau et l'affectation du résultat 2018: Communal/eau, le conseil municipal n'a pas pu délibérer sur ces questions à l'ordre du jour du 29 Mars 2019.

A cette occasion, le conseil municipal a de nouveau été convoqué le Samedi 6 Avril 2019 à 10H, salle de délibérations de la mairie.

Le conseil peut donc délibérer valablement en présente séance sans condition de quorum.

**Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du budget communal de l'exercice 2019 qui est équilibré en dépenses et recettes :**

**-Section d'investissement : en dépenses 443 761,87 € - en recettes 443 761,87 €**

**- section de Fonctionnement : en dépenses 676 431,51€ -en recettes 676 431,51€**

**Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du budget communal de l'exercice 2019.**

**DELIBERATION N° 362019 DU 6/4/2019.**

#### ***Vote du budget primitif 2019 : eau et assainissement.***

En ouverture de séance,

Madame le Maire informe que le quorum n'a pas été atteint en séance du Vendredi 29 Mars 2019 pour le traitement de la question n° 4 : Vote des comptes administratifs 2018 : Communal/eau.

En effet, présence effective de 08 élus (quorum atteint) – Lors du vote, Madame le Maire étant appelée à quitter la salle des délibérations, il restait alors 7 élus : quorum non atteint.

Sans l'approbation des comptes administratifs 2018, le vote du budget primitif 2019 : Communal/eau et l'affectation du résultat 2018: Communal/eau, le conseil municipal n'a pas pu délibérer sur ces questions à l'ordre du jour du 29 Mars 2019.

A cette occasion, le conseil municipal a de nouveau été convoqué le Samedi 6 Avril 2019 à 10H, salle de délibérations de la mairie.

Le conseil peut donc délibérer valablement en présente séance sans condition de quorum.

**Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du budget eau et assainissement de l'exercice 2019 qui est équilibré en dépenses et recettes :**

**-Section d'investissement : en dépenses 337 441,49€ - en recettes 337 441,49€**

**- section de Fonctionnement : en dépenses 136 175,07€ -en recettes 136 175,07€**

**Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du budget de l'eau et l'assainissement de l'exercice 2019. DELIBERATION N° 412019 DU 6/4/2019.**

## 6/ Affectation du résultat 2019 : Communal/eau

### *Affectation du résultat du compte administratif 2018 Budget Communal.*

*En ouverture de séance,*

*Madame le Maire informe que le quorum n'a pas été atteint en séance du Vendredi 29 Mars 2019 pour le traitement de la question n° 4 : Vote des comptes administratifs 2018 : Communal/eau.*

*En effet, présence effective de 08 élus (quorum atteint) – Lors du vote, Madame le Maire étant appelée à quitter la salle des délibérations, il restait alors 7 élus : quorum non atteint.*

*Sans l'approbation des comptes administratifs 2018, le vote du budget primitif 2019 : Communal/eau et l'affectation du résultat 2018: Communal/eau, le conseil municipal n'a pas pu délibérer sur ces questions à l'ordre du jour du 29 Mars 2019.*

*A cette occasion, le conseil municipal a de nouveau été convoqué le Samedi 6 Avril 2019 à 10H, salle de délibérations de la mairie.*

*Le conseil peut donc délibérer valablement en présente séance sans condition de quorum.*

**Après le vote du compte administratif 2018, Madame le Maire propose au conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de 91 113,07€**

**-Affecter à la section d'investissement au 1068 la somme de 91113,07€**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

**-affecter à la section d'investissement au 1068 la somme de 91 113,07€**

***DELIBERATION N° 392019 DU 6/4/2019***

## 14/ Procédures des biens en état d'abandon manifeste parcelle A482

*Procédures des biens en état d'abandon manifeste – Parcelle A482, libre de tout occupant - Validation avis du Domaine (Direction Générale des Finances publiques) sur la valeur vénale du bien.*

**Mme Danielle CHABAUD et M. Marcel MARCILLON n'étaient pas présents dans la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote**

**Rapporteur de séance : Madame Danielle BONNET VAUCHEZ, Maire adjoint.**

***EXPOSE,***

Madame le Maire adjoint rappelle les différentes procédures légales de bien en état d'abandon manifeste inhérentes à la parcelle citée en objet en état de dégradation avancé et libre de tout occupant.

Les dernières propriétaires (indivision MORAN) enregistrées au cadastre sont Madame MORAN Elisabeth demeurant 3056, Alpine Crekk Road RENO ETATS UNIS et Madame MORAN Stella demeurant 177 N – Singingwood Street 1 ORANGE ETAT UNIS, dont les courriers aussi bien pour cette procédure que pour toutes autres correspondances reviennent toujours avec adresse inconnue. Egalement les différentes taxes, habitation et foncière, ne sont plus acquittées depuis des années.

Les procédures de déclaration des parcelles susmentionnées en état d'abandon manifeste s'étant effectuées en respectant toutes les obligations régies par les articles du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a habilité Madame le Maire adjoint à demander à Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes, comme le prévoit l'article L2243-4 du code général des collectivités territoriales, la prise d'un arrêté déclarant l'utilité publique du projet de cessibilité de ces deux parcelles. Courrier, auquel était joint le dossier complet transmis à M. le Préfet des A.M. le 10 Septembre 2018 sous le n° C0001232018 avec copie à Madame le sous-préfet Nice Montagne.

Après examen de notre dossier par les services préfectoraux compétents en la matière, Madame le sous-préfet Nice Montagne n'a pas pu donner une suite favorable à notre demande constatant l'irrégularité de la procédure au vu de manque d'éléments suffisants répondant à l'article L2243-3 et L2243-4 du CGCT pour permettre le contrôle d'utilité publique de l'expropriation.

Les éléments manquants sont :

- *en cas d'expropriation, demande d'estimation (valeur vénales) du bien par Monsieur le Directeur Départemental «DGFIP» des A.M., service des domaines, et non par une agence immobilière agréée telle réalisée au préalable*
- *le conseil municipal n'a pas déterminé la destination pour cette parcelle*
- *manque d'un dossier présentant les projets simplifiés d'acquisition publique ainsi que l'évaluation sommaire du coût devant être mis à la disposition du public, pendant une durée minimale d'un mois, appelé à formuler ses observations dans les conditions précisées par la délibération du conseil municipal*

A cet effet, et pour la continuité des procédures d'expropriation au profit de la commune, Madame le Maire adjoint a sollicité M. le Directeur des finances publiques pour l'évaluation des biens concernés par la dite délibération.

**Par avis du 20/2/2019 Réf. : avis 2018-106V1976**

**Avis DU domaine sur la VALEUR VENALE du bien cadastré**

**A 482 situé 5 Place Jules Dalmassy à Roquestéron 06910 – SURFACE ESTIMEE A 26m<sup>2</sup> = VALEUR VENALE EXPROPRIATION: 12.000€ HT auxquels s'ajouteront les indemnités de remploi et les aléas divers y afférents.**

Dans le prolongement de l'exposé, Madame le Maire adjoint propose au conseil municipal :

**\* de valider la valeur vénale de ce bien à 12.000,00<sup>E</sup> HT (majorés des indemnités citées ci-dessus) suivant avis de la Direction Générale des Finances publiques annulant et remplaçant celle validée par délibération n° 842018 du 22/6/2018 de l'Agence Immobilière FRANCO,**

Par la suite pour présentation au conseil municipal :

\* élaboration d'un projet simplifié d'acquisition publique mentionnant la nature et le coût des travaux envisagés sur cette parcelle ainsi que le montant de l'acquisition foncière (valeur vénale ci-dessus).

La délibération y afférente approuvée par le conseil municipal sera mise à la disposition du public tel que le prévoit l'article L2243-4 du CGCT pendant une durée minimale d'un mois appelé à formuler ses observations dans des conditions précisées par la délibération du conseil municipal (registre d'observation, affichage, lieu, jour et heure de la consultation ou tout autre formalités ...).

Madame le Maire adjoint invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées et mandate Madame le Maire adjoint pour engager toute démarche nécessaire pour la bonne exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N° 382019 DU 6/4/2019**

**Les questions à l'ordre du jour sont épuisées, la séance est levée 10H30  
sur 4 questions à l'ordre du jour, 6 ont donné lieu à délibération  
du n° 36 au n° 41**

La Présidente de séance  
Danielle CHABAUD

La Secrétaire de séance  
Annick GODART

A collection of handwritten signatures in black and blue ink, arranged in a grid-like pattern. The signatures are stylized and vary in complexity. Some are clearly legible, such as 'Chubance', 'Annick', 'D. Vardig', and 'Argenti'. Others are more abstract and scribbled. The signatures are scattered across the lower half of the page, with some overlapping.